



**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Jean-François Coderre, greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tiendra une séance extraordinaire le 19 janvier à 20 h à la salle communautaire Gaétan-Morin sise au 435, 1re Rue du Pied-de-la-Montagne, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare ce 09 janvier 2026.

  
Jean-François Coderre  
Directeur général et greffier-trésorier